



IOTC-2024-CoC21-FL27[F]-THA

Annexe: Questions d'application issues du CdA20.

CPC : Thaïlande	Réponses/explications
<ul style="list-style-type: none">N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 15/02. Données partiellement soumises aux normes de la CTOI. Moins de 1 poisson par tonne mesuré pour certaines espèces.	<p>La Division de Recherche et de Développement des pêches marines du Département des pêches de la Thaïlande a procédé à la collecte des données sur les espèces côtières de thons et d'espèces apparentées par le biais d'un échantillonnage aléatoire mensuel auprès des senneurs au port. Toutefois, cette méthode d'échantillonnage comporte certaines limites. Par exemple, dans certains cas, les senneurs n'avaient pas capturé de thons ou d'espèces apparentées au cours de la période de collecte des données ou aucun senneur ne se trouvait au port durant cette période. En outre, les vents de mousson sur la côte de la mer d'Andaman peuvent empêcher les navires de pêche d'opérer tout au long de l'année.</p> <p>De plus, la mesure de la taille des thons et des espèces apparentées était précédemment réalisée uniquement par un seul fonctionnaire de la Division de Recherche et de Développement des pêches marines. Cette approche limitée a généré un faible nombre de données collectées par rapport au nombre total de senneurs capturant des spécimens aquatiques. Par conséquent, les informations sur la taille des thons et espèces apparentées ne sont pas suffisantes pour être pleinement conforme aux exigences des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.</p>